



**COMPTE RENDU  
du Comité Syndical  
du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h05, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-François RICHEUX, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE, à partir de 15h15 Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur BOIVENT et à partir de 15h 30 Monsieur Jean-Claude BELINE à Monsieur REGNIER

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 10 mars 2022

**ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du jour est le suivant :**

N°22/03-01	Approbation du compte rendu du comité du 18/01/2021	3
N°22/03-02	Désignation d'un secrétaire de séance	3
N°22/03-03	Point sur les délégations au président et au bureau	3
	Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont :	3
N°22/03-04	Modification des commissions	4
N°22/03-05	Compte Administratif 2021	4
N°22/03-06	Approbation du Compte de Gestion 2021	5
N°22/03-07	Affectation du résultat 2021	5
N°22/03-08	Adoption du Budget Primitif 2022	5
N°22/03-09	Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement	9
N°22/03-10	Adoption du programme d'opérations 2022	9
N°22/03-11	Convention Ouest35 – SMG-Eau35 sur la mise à disposition d'un ingénieur chargé du suivi des lots de travaux AVA	10
N°22/03-12	Signature de la convention de partenariat départemental Agence de l'Eau / Département / SMG-Eau35 : financement du service du SMG-Eau35	10
N°22/03-13	Décision sur le portage des actions d'économies d'eau auprès des industriels	10

**Administration générale / finances**

Il est 14h Monsieur Boivent constate le quorum.

Il propose de démarrer le comité

**N°22/03-01 Approbation du compte rendu du comité du 18/01/2021**

Le compte rendu du 12 octobre 2021 est validé à l'unanimité

**N°22/03-02 Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Rémi PITRE est désigné comme secrétaire de séance.

**N°22/03-03 Point sur les délégations au président et au bureau**

Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
28/01	AVA Analyse Evolution autorisation environnementale	Avocat THOME HEITZMANN	1 932,00
28/01	Equipement terrain	UGAP	409,94
28/01	Fourniture bureau	Lyreco	455,69
28/01	Réparation clio I	Renault Pacé	673,40
28/01	Révision Dacia	Renault Pacé	365,00
24/02	Acompte école Association école supérieure apprentie	Asso ESUP	2 500,00
24/02	Bilan professionnel	CDG35	1 653,00
24/02	Autrement observatoire données 2020	Autrement	3 404,00
25/02	Assistance à la réalisation du schéma départemental d'alimentation eau potable	Cabinet SETEC	89 640,00
14/02	Publicité marché écologue AVA	Médialex	50,00
01/03	Accompagnement juridique du SMG-Eau35 pour les marchés de travaux AVA	Cabinet Coudray	7 659,00
01/03	Adhésion année 2022	FNCCR	1 925,00
01/03	Sotfphony	HEXATEL	631,74
04/03	Location salle de réunion	Citédia métropole	360,00

Personnel :

Date	Type de contrat
07/03/2022	Arrêt de travail 1 mois pour un agent

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

**N°22/03-04 Modification des commissions**

Afin d'équilibrer la composition des commissions, il est proposé que Monsieur Ronsin intègre la commission « Ressources ». Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité la nouvelle liste des membres des commissions suivantes :

Commission	Vice-Président et Agent référent	Membres désignés
Protection et amélioration de la qualité eaux brutes	<b>1er VP : Michel Demolder</b>  Olivier Vincent	Jean-Pierre MARTIN Marie-Edith MACE Régis GEORGET Yann SOULABAILLE
Gestion / optimisation des ressources	<b>2e VP : Jean Francis Richeux</b>  Olivier Chauvière	Jean-Claude BELINE Georges DUMAS Jean RONSIN Marcel LE MOAL
Maîtrise des besoins : consommations et rendements	<b>3e VP : Teddy Régnier</b>  Christian Isambert	Patrick HERVIOU Flavie BOUKHENOUGA Yvan SOULABAILLE
Travaux / ouvrages de sécurisation	<b>4e VP : Rémi Pitré</b>  Antoine Deconchy	Régis GEORGET Jean-Luc OHIER Régis GEORGET Christophe LECOMTE

**Finances**

**N°22/03-05 Compte Administratif 2021**

Monsieur Deconchy présente les principaux chiffres, et indique les résultats de clôture de l'année 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	7 807 537,16	9 808 321,60	24 126 252,49	26 127 036,93
Section d'investissement	42 913,87	124 014,09	- 72 395,03	8 705,19
<b>Total Cumulé</b>	<b>7 850 451,03</b>	<b>9 932 335,69</b>	<b>24 053 857,46</b>	<b>26 135 742,12</b>

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	8 705,19€
Fonctionnement	<u>+26 127 036,93€</u>
<b>Total</b>	<b>26 135 742,12€</b>

Après départ du Président Monsieur BOIVENT, Monsieur Michel DEMOLDER, 1er vice –président, fait procéder au vote.

**Le Compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.**

**N°22/03-06 Approbation du Compte de Gestion 2021**

M. BOIVENT reprend sa place. Monsieur Léon, Payeur Départemental, explique que le compte de gestion retraçant la comptabilité est en accord avec le compte administratif précédemment voté.

**Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.**

**N°22/03-07 Affectation du résultat 2021**

Arrivée de Monsieur Georges DUMAS 14h15.

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2021 présente un excédent **26 127 036,93€**. Et un excédent de la section d'investissement est de **8 705,19 €**.

Monsieur Boivent propose d'inscrire respectivement les excédents sur les sections d'investissement et fonctionnement

Il est donc proposé d'inscrire **8 705,19€** sur le compte 001 « excédent d'investissement reporté » et **26 127 036,93€** sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

**L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité**

Monsieur Boivent rappelle que les états des restes à réaliser 2021 doivent être également être validé par les membres du Comité. Il indique donc les éléments suivants :

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	224 183,63	
2051 Concessions et droits similaires	17 596,78	
2183 Matériel de Bureau	3 248,52	
2184 Mobilier	460,17	
458101 Compte de tiers	28 723,97	
458201 Compte de tiers		28 723,97
<b>TOTAL</b>	<b>274 213,08</b>	<b>28 723,97</b>

**L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité**

**N°22/03-08 Adoption du Budget Primitif 2022**

Monsieur Deconchy présente le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 17/01/2022. La vue d'ensemble du BP 2022 est présentée ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		26 127 036,93
Crédit d'exploitation proposé	35 595 240,93	9 468 204,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 595 240,93</b>	<b>35 595 240,93</b>

**INVESTISSEMENT**

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté		8 705,19
Crédit d'investissement proposé	42 266 909,76	42 503 693,68
RàR	274 213,08	28 723,97
<b>TOTAL</b>	<b>42 541 122,84</b>	<b>42 541 122,84</b>

**Dépenses d'exploitation**

Chap	Libellé	BP + DM 2021	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
011	Charges à caractère Gén.	436 100,00	690 200,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	598 700,00	619 350,00
65	Aut. Char. gestion courante	31 926 000,00	32 522 500,00
66	Charges financières	0,00	501 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	21 000,00
042	Opé d'ordre de transfert	27 985,22	32 414,31
023	Virement à la section d'investissement	263 000,00	1 180 000,00
022	Dépenses imprévues	24 467,27	28 776,62
	<b>TOTAL</b>	<b>33 278 252,49</b>	<b>35 595 240,93</b>

## Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
013	Atténuation de charges	25 000,00	22 300,00
74	Subvention d'exploitation	9 122 000,00	9 439 404,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	6 500,00
77	Produits exceptionnels		
042	Opé d'ordre de transfert		
002	Excédent d'exploitation reporté	24 126 141,49	26 127 036,93
	<b>TOTAL</b>	<b>33 278 252,49</b>	<b>35 595 240,93</b>

## Investissement

## Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
13	Subvention d'équipement			
20	Immobilisation Incorporelles	264 368,02	241 780,42	180 000,00
21	Immobilisation Corporelles	24 000,00	3 708,69	63 000,00
23	Immobilisation en cours	15 017 129,83	0,00	41 079 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		700 000,00
020	Dépenses Imprévues	18 635,36		34 717,57
040	Opé d'ordre de transfert			
4581	Total des opé. pour compte de tiers 3eme tranche AVA	36 758.46	28 723,97	9 000,00
4581	Total subvention PSE AELB			201 192,19
	<b>Solde d'investissement Négatif reporté</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>15 360 891,67</b>	<b>274 213,08</b>	<b>42 266 909,76</b>
				<b>42 541 122,84</b>

## Recettes

Chap	Libellé	BP 2021 + DM	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	15 017 000,00		41 079 000,00
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	8 034,49		343,20
23	Immobilisation en cours			
10	Dot. Fond divers et réserves	80 508,53		1 743,98
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 985,22		32 414,31
4582	Opération pour compte de tiers AVA	36 758,46	28 723,97	9 000,00
4582	Opération pour compte de tiers PSE			201 192,19
021	Virement sect° d'exploitation	263 000,00		1 180 000,00
	Excédent d'invest. reporté			8 705,19
	<b>TOTAL</b>		<b>28 723,97</b>	<b>42 512 398,87</b>
				<b>42 541 122,84</b>

Une discussion est lancée sur les montants du projet de l'aqueduc Vilaine Atlantique. Monsieur Boivent rappelle que l'ensemble du projet sera financé par un emprunt. Il indique également que le budget proposé tient compte d'une indemnisation des entreprises pour prendre en compte l'envolée du prix des matières premières. Il précise que les différentes faces des protocoles sont actuellement vérifiées par le cabinet d'avocat du SMG-Eau35. Il explique que la loi autorise une indemnisation à hauteur de 90% du surcoût d'approvisionnement supporté par les entreprises et que toutes les preuves doivent être jointes lors de l'établissement du protocole.

Monsieur Deconchy précise que ce budget inclut le versement des avances forfaitaires qui seront versées en début de chantier.

Monsieur Boivent intervient en précisant que la période est imprévisible, le prix des matières premières ne cesse d'augmenter.

Monsieur Dumas intervient et rappelle que ce grand projet ne doit pas faire oublier les problèmes des secteurs ruraux et le besoin de renouveler leurs réseaux.

Monsieur Boivent indique avoir été satisfait des dernières réunions organisées par le préfet sur la problématique de l'eau sur le département.

Monsieur Demolder rappelle que le renouvellement de réseaux est déjà inscrit dans les statuts du SMG-Eau35, et que chaque adhérent doit être capable d'entretenir ses réseaux.

Monsieur Richeux indique avoir assisté à une réunion organisée par la DDTM sur les actions en lien avec le développement des PLU.

Monsieur Dumas demande que les efforts demandés aux secteurs ruraux ne restent pas vains.

Monsieur Soulabaille intervient et s'interroge sur l'éventuelle vision que la réalisation de l'AVA pourrait afficher comme étant l'unique solution à la problématique de l'eau sur le département, il s'inquiète et souhaite que toutes les actions soient menées afin d'engager une politique d'économies d'eau.

Monsieur Demolder indique que deux axes doivent pris en compte : la sécurisation du territoire et les changements climatiques qui imposent une gestion plus rigoureuse.

Monsieur Richeux souhaite que la réalisation de l'AVA permette à son territoire d'obtenir plus de souplesse pour pouvoir s'alimenter depuis sur la Rance, le Frémur et l'Arguenon.

Monsieur Boivent rappelle que la convention signée entre l'EPTB Vilaine (désormais « Eaux et Vilaine ») et la CEBR prévoyait un renvoi d'eau vers Ferrel 4 mois par an. Or, ce scénario semble être difficilement réalisable ces dernières années en raison des tensions sur la ressource en Ille-et-Vilaine.

Monsieur Demolder explique des actions en économie d'eau doivent mises en place et que chaque adhérent doit se montrer vigilant et réactif.

Monsieur Deconchy poursuit l'explication du budget primitif, il présente les nouvelles études proposées pour l'année 2022.

Monsieur Richeux s'interroge sur les actions d'économie d'eau menées par le SMG-Eau35, il craint que les actions proposées soient des doublons et viennent empiéter les actions menées par les agents des territoires adhérents. Il indique que sur son secteur des actions sont déjà engagées et que les agents territoriaux de son secteur connaissent le territoire ont déjà fait un énorme travail depuis plusieurs années.

Monsieur Boivent intervient et explique que des actions d'économie d'eau sont engagées sur certains secteurs du département, mais il a constaté que les PME et les exploitations agricoles n'ont en général pas été consultées. Monsieur Richeux demande au SMG-Eau35 le nombre d'actions d'accompagnement réalisées en un an ?

Monsieur Boivent indique que 30 communes ont accepté d'être accompagnées et il précise que la Chambre Régionale Agricole de Bretagne a ciblé 20 exploitations. Monsieur Richeux s'interroge et se demande si le SMG-Eau35 est le bon niveau pour accompagner les agriculteurs.

Monsieur Demolder indique que la CRAB a une vision régionale et que cela permet justement de bien cerner les exploitations visées.

15h20 départ de Monsieur Herviou.

La présentation du Budget Primitif se poursuit. Des précisions sont apportées sur le chapitre personnel : une convention avec le SMP Ouest 35 va être signée afin de mettre à disposition le service « ingénierie » de OUEST35 pour le suivi des travaux de canalisations AVA passant sur son territoire.

Monsieur Richeux demande quel agent est en charge des travaux au SMG-Eau35. Monsieur Boivent indique qu'un ingénieur titulaire du SMG-Eau35 est chargé d'assurer le suivi de l'AVA et des travaux des collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent demande aux membres du Comité s'ils souhaitent obtenir d'autre complément information, il procède au vote du Budget Primitif.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés et une abstention**

**N°22/03-09 Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement**

Ce point est présenté en séance : une délibération permettra de fixer l'enveloppe globale de la dépense des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, ainsi que l'étalement des dépenses sur 2 ou 3 ans.

Il est donc proposé de voter une autorisation de programme pour l'ensemble de l'opération avec crédits de paiements en 2022, 2023 et 2024, afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense et de pouvoir engager les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2022 :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-01	Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)	53 137 000	41 079 000	7 440 000	4 618 000

Monsieur Boivent rappelle que ces dépenses seront financées par un ou plusieurs emprunts.

**La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés et un vote contre**

15h30 Départ de Monsieur Béline

**N°22/03-10 Adoption du programme d'opérations 2022**

Monsieur Deconchy présente le programme d'opération. Monsieur Boivent rappelle au SIEFT que toutes les demandes pourront être étudiées en cours d'année si nécessaire.

Collectivité	Report RAR 2021	Programme 2022	TOTAL 2022
Eau du Pays de Fougères	403 096	346 380	749 476
CEBR	495 692	3 190 900	3 686 592
EPSM	416 646	812 294	1 228 940
SMP Ouest 35	114 540	397 621	512 161
CC Bretagne Romantique	21 903	54 200	76 103
CC St Méen-Montauban	5 000	72 000	77 000
SIEFT	0	0	0
SMP la Valière	380 270	1 126 180	1 506 450
EPTB Vilaine		300 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 837 146</b>	<b>6 299 575</b>	<b>8 136 721</b>

M. Richeux demande si le financement des équipements de traitement des métabolites réalisés par les délégataires est intégré à ce tableau. M. Deconchy indique que ce point est en cours de vérification juridique : jusqu'ici, le SMG-Eau35 n'a financé que des dépenses directes de ses adhérents.

**Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.**

## Administration générale et ressources Humaines

### **N°22/03-11 Convention Ouest35 – SMG-Eau35 sur la mise à disposition d'un ingénieur chargé du suivi des lots de travaux AVA**

Monsieur Boivent rappelle que suite au démarrage des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, une convention de mise à disposition du service ingénierie du syndicat Ouest35 doit être validée afin de fixer le pourcentage du coût du poste au prorata du temps de mise à disposition et de la durée de la convention.

En tant que président de Ouest35, Monsieur Pitre préfère s'abstenir de participer au vote.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés et deux abstentions**

### **N°22/03-12 Signature de la convention de partenariat départemental Agence de l'Eau / Département / SMG-Eau35 : financement du service du SMG-Eau35**

Une nouvelle convention de partenariat doit être signée. Cette convention prévoit les conditions de financement du service du SMG-Eau35 et du Département dans le domaine de la gestion de l'eau pour une durée de 3 ans.

La nouvelle convention prévoit le financement suivant pour le SMG-Eau35 :

- Assistance au suivi des périmètres de protection de captages : 0,67 ETP
- Réalisation de l'observatoire départemental de l'eau potable : 0,5 ETP
- Schéma départemental d'alimentation en eau, accompagnement des schémas locaux, plan stratégique « ressources » : 0,5 ETP
- Accompagnement aux programmes d'économies d'eau : 0,5ETP

**Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.**

## Maîtrise des besoins

### **N°22/03-13 Décision sur le portage des actions d'économies d'eau auprès des industriels**

Monsieur Deconchy présente le contexte de consommations industrielles : les consommations industrielles ont fortement augmenté ces dernières années et elles représentent environ 15% des consommations sur le réseau public du département. La recherche d'économies d'eau dans ce secteur d'activités constitue un axe stratégique afin de limiter l'augmentation des besoins dans le département.

La CCI du Morbihan a développé une démarche de diagnostics/ conseils auprès des industriels sur les économies d'eau. La CCI35 a proposé à plusieurs collectivités, dont le SMG-Eau35, d'intervenir en Ille-et-Vilaine.

Monsieur Soulabaille s'interroge sur le choix des implantations des entreprises. Il aimerait que les industriels soient plus concernés par le recyclage de l'eau.

Monsieur Demolder indique que la CEBR est en cours de signature d'une convention avec la CCI35. Il explique que son syndicat travaille sur le domaine des économies d'eau qu'il a déjà 5 postes à la CEBR sur ce sujet.

Monsieur Régnier indique que son syndicat a l'effectif en personnel pour réaliser ces actions mais qu'il souhaite que le SMG-Eau35 soit en charge de cette mission.

Monsieur Boivent indique ne pas avoir le personnel dédié à ce domaine d'activité à Eau du Pays de Fougères. Et il trouve que cette action pourrait-être confiée au SMG-Eau35 : cela permettra aux collectivités d'obtenir un appui technique de la part d'un acteur qui n'est pas au contact quotidien des industriels.

Monsieur Régnier explique qu'il souhaiterait que le SMG-Eau35 signe une convention avec les sociétés des bailleurs sociaux afin que celles-ci s'engagent à rénover leurs parcs (mousseurs, chaudière d'eau chaude plus économe, éventuellement double réseau d'eau, compteur individualisé...)

Monsieur Richeux profite de ce moment pour distribuer aux membres du comité le kit « économie d'eau » réalisé par le Syndicat des Eaux de Beaufort et explique que son secteur réalise déjà de nombreuses actions et s'interroge sur le bienfondé de cette « nouvelle » action.

Monsieur Boivent le rassure en lui indiquant que le SMG-Eau35 n'interviendra pas auprès des abonnés domestiques, que les actions de terrain resteront de la compétence des adhérents.

Monsieur Régnier souhaiterait que le SMG-Eau intervienne sur l'ensemble du département et que les délégués soient impliqués dans les actions proposées par la CCI35. Il demande aux membres du comité de bien vouloir se positionner, afin de savoir si l'action sera individuelle ou collective.

Les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention départementale (hors CEBR) entre le SMG-Eau35 et la CCI pour la réalisation de diagnostics sur des territoires volontaires.

La séance est levée à 16h40.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 035-253502801-20220407-22\_04\_01-DE